

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2011

SIMPLIFICATION ET AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU DROIT
(Deuxième lecture) - (n° 3112)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 112

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 81

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« 35 »

la référence :

« 50 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.